



## 36596 - Faire un sacrifice au profit d'un défunt

---

### question

Puis-je faire un sacrifice au nom de mes père et mère décédés?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Cheikh Muhammad ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «En principe, le sacrifice incombe aux vivants. Le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et ses compagnons faisant le sacrifice pour eux-mêmes et pour leurs familles. Quant à la croyance populaire selon laquelle le sacrifice concerne aussi les défunts, elle ne repose sur aucun fondement.

Les sacrifices faits pour les défunts sont de trois ordres:

Le premier consiste à faire un sacrifice au profit des siens. C'est le cas quand un homme fait un sacrifice avec l'intention d'en partager la récompense avec les membres de sa familles vivants et morts. Ceci est permis.Car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) fit un sacrifice pour les membres de sa famille y compris leurs morts.

Le deuxième consiste à faire un sacrifice pour des morts en exécution d'un testament fait par des défunts dans ce sens.C'est un devoir à accomplir sauf en cas d'incapacité.La pratique est fondée sur la parole du Très-haut: **Quiconque l'altère après l'avoir entendu, le péché ne reposera que sur ceux qui l'ont altéré; certes, Allah est Audient et Omniscient.** (Coran,2: 181 )

Le troisième consiste à faire un sacrifice volontaire dédié exclusivement aux morts. Il est permis de faire de sacrifier une bête à part à la mémoire de son père ou à part à la mémoire de sa mère.Ceci est permis.Des jurisconsultes hanbalites ont bien précisé que la récompense en



parviendraient aux défunts et qu'ils en profiteraient à l'instar des aumônes faites dans ce sens.

Néanmoins, nous ne pensons pas que le fait de consacrer un sacrifice à un défunt soit conforme à la Sunna car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) n'a pas consacré un sacrifice à un défunt déterminé, même pour son oncle maternel, Hamzah qui fut l'un de ses plus chers proches ni pour ses enfants morts avant lui: ses trois filles mariées et ses trois fils morts tout jeunes, ni pour sa femme , Khadidjah, l'une de ses femmes qui lui était la plus chère. On n'a pas rapporté que l'un de ses compagnons ait fait un sacrifice dédié à un mort.

Nous pensons en outre que la pratique préparée par certains qui sacrifient une bête à la mémoire d'un défunt au premier anniversaire de son décès et appellent cela le sacrifice du fossé et une erreur. Ses auteurs croient que la récompense attendue doit être exclusivement réservée au défunt. Ils font aussi des sacrifices volontaires pour leurs morts ou le font en exécution d'un testament au lieu de le faire pour eux-mêmes et leurs propres familles. S'ils savaient que le sacrifice qu'on fait avec son propre argent au profit de soi-même et de sa famille profite aux membres vivants et morts de celle-ci, ils ne s'en seraient pas détournés au profit d'une autre. »